



CONTRAT DE MARKETING

I. Partenaires contractuels

Le présent contrat est conclu ce jour entre :

1. d'une part
- | | | |
|---|------------------------------------|--|
| 2HF SàRL
Rue de Carouge 61
1205 Genève | Adresse de correspondance : | 2HFlyers
Av. de Gennecy 54 / CP 104
1237 Avully |
|---|------------------------------------|--|
- ci-après désigné par *2HFlyers*
2. et d'autre part
-
.....
.....
.....
- ci-après désigné par *le client*

II. Commande

Ayant pris connaissance du "système 2HFlyers" et des conditions, le client commande :

- | | |
|---|-----------|
| <input type="checkbox"/> Frais Administratifs (FA) ouverture dossier (CHF 75,00 par entité) | CHF |
| <input type="checkbox"/> Forfait 1ère année (y compris FA et 12 envois) (CHF 300,00 par entité) | CHF |
| <input type="checkbox"/> Envois supplémentaires - packs | CHF |
| <input type="checkbox"/> Changement de lettre type supplémentaire | CHF |

Etabli en deux exemplaires originaux à, le

2HFlyers :

Le Client :

2HF Sàrl
La Direction :

III. Préambule

3. 2HFlyers (département de la société 2HF SàRL) est une société spécialisée dans le marketing relationnel.
4. 2HFlyers met à la disposition de ses clients un concept publicitaire, basé sur le marketing relationnel, ci-après désigné par "système 2HFlyers".

IV. Objet du contrat

5. Le présent contrat porte sur la mise à disposition du "système 2HFlyers" visant à établir un système de référencement croisé pour les commerçants - entreprises - indépendants, désirant se faire connaître.

V. Obligations du client

6. Le client s'engage à disposer en tous temps, pendant toute la durée du contrat, d'une imprimante couleur de bonne qualité, permettant d'imprimer les documents pdf que 2HFlyers lui enverra dans le cadre du "système 2HFlyers", sur du papier blanc de bonne qualité (papier recyclé exclu).
7. Le client s'engage, à chaque demande d'envoi de publicité de sa part, à envoyer 10 lettres publicitaires à 10 de ses contacts, et à avoir payé les frais convenus selon les conditions de ventes faisant partie intégrante du présent contrat.
8. Le client s'engage à ne jamais effectuer plus d'un seul envoi par mois à un même destinataire. S'il effectue plusieurs envois par mois, il s'engage à toujours le faire à des destinataires différents. Il s'engage également à ne pas effectuer plus de quatre envois annuels à un même destinataire. Il s'engage également à radier de la liste de ses destinataires toute personne le lui demandant, dès la première réquisition.
9. Le client remet à 2HFlyers, après chaque envoi, la liste des destinataires à qui il a envoyé les lettres que 2HFlyers lui a transmises. 2HFlyers n'utilisera pas les données ainsi confiées, et les conservera confidentielles. Elles ne serviront qu'à s'assurer que le présent contrat soit bien respecté (notamment en ce qui concerne les envois multiples, etc...).
10. Le client s'engage à toujours travailler avec éthique et déontologie, et lorsqu'il est mandaté par une personne ayant reçu sa publicité par le "système 2HFlyers" à toujours lui donner pleine et entière satisfaction. S'il n'a pas la possibilité de satisfaire le client, il devra refuser le mandat.
11. Le client s'engage à respecter la charte d'éthique (la version faisant foi est celle figurant sur le site www.2hflyers.ch/ethique.html), et à respecter en tous temps le règlement figurant sur le site www.2hflyers.ch/reglement.html
12. En cas de non respect de l'une de ses obligations (critères de qualité), après un premier avertissement, 2HFlyers pourra exclure le client qui contreviendrait à un de ces articles.

VI. Obligations de 2HFlyers

13. 2HFlyers s'engage à ne pas remettre deux publicités d'entreprises travaillant dans le même domaine, à l'intérieur d'un même envoi à effectuer par un adhérent.
14. 2HFlyers s'oblige à ne pas utiliser les listes d'envoi de ses clients, et à les conserver confidentielles, dans tous les cas.
15. Dans le cas où des clients se plaindraient auprès de 2HFlyers, ou auprès de l'expéditeur du courrier publicitaire ayant conduit au contact, 2HFlyers mènera une investigation. Dans le cas où 2HFlyers constaterait que le travail a été effectué avec négligence par un membre "du système 2HFlyers", celui-ci, après un premier avertissement, et une demande de réparation, pourrait, dans les cas les plus graves, être exclu.

VII. Tarifs

16. Les tarifs de 2HFlyers sont régis par le document "conditions de vente" dans sa version la plus récente. La seule version des "conditions de vente" faisant foi est celle figurant sur le site internet www.2hflyers.ch/tarifs.html

VIII. Clients amenés par le client

17. Dans le cas où un destinataire de courrier d'un de nos clients lui demanderait à adhérer à son tour au "système 2HFlyers", notre client bénéficierait d'un envoi gratuit.

IX. Cercle économique

18. Tout client 2HFlyers a la possibilité de devenir membre du Cercle Economique, selon les conditions du Cercle Economique figurant sur le site www.2hflyers.ch/cercle.html

X. Durée

19. Le présent contrat débute le jour de sa signature.
20. Le client est libre de déterminer la fréquence de ses envois.
21. Si aucun envoi n'est effectué pendant une durée égale ou supérieure à 6 (six) mois, le contrat s'éteint de manière automatique. Si le client veut le réactiver, il doit repayer les frais administratifs d'ouverture de dossier (ces frais sont uniques si le contrat n'est pas interrompu pendant plus de 6 (six) mois).

XI. Dispositions finales

22. Les compléments et modifications apportés au présent contrat doivent être rédigés par écrit. Toute modification non écrite est réputée nulle et non avenue.
23. La nullité juridique de l'une ou l'autre des dispositions du présent contrat n'enlève pas à ce dernier son caractère obligatoire.
24. Toutes les relations juridiques entre le client et 2HFlyers sont soumises exclusivement au droit suisse et les parties reconnaissent la compétence exclusive des tribunaux ordinaires du lieu du siège de 2HFlyers, sous réserve de ce qui suit. Néanmoins, 2HFlyers est seul habilité à intenter une action judiciaire contre le client devant le tribunal compétent de son domicile et/ou siège juridique.